Livret d'accueil lycée Polyvalent F Buisson ; rentrée 2016

Fiche n° 2

Qui fait quoi ? A qui s'adresser ?:

Gestionnaire :Yves Clavel

Yves Clavel :
Budget ;
Gestion des personnels ATOSS ;
Travaux ; sécurité et entretien des locaux ;

Denis Lefebvre :
Gestion financière « pédagogique » ;
Achats de matériels, commandes

En liaison avec les enseignants :

Crédits pédagogiques

Un seul interlocuteur pour les crédits pédagogiques, les commandes, les réservations pour les transports, le financement des projets… : Denis Lefebvre

Marie France Massonnat :
Gestion de la ½ pension et de l'internat;
Repas des personnels ;
Fonds Social ;

Accès à la restauration :

Principe du fonctionnement :

*1 badge d'accès **obligatoire** pour tous valable sur plusieurs années (coût 5 €)*
Vous passez votre badge dans le lecteur qui sera situé au début du self. Si votre carte est en règle, un plateau vous sera délivré.

Modalités pratiques :

L'inscription :

Vous remplissez une demande d'inscription et fournissez les pièces nécessaires afin que votre demande puisse être enregistrée.

L'approvisionnement :

*Vous alimentez votre compte (48h à l'avance) en prévoyant **au minimum** la somme indispensable pour fréquenter le restaurant pendant un mois*

Rappel tarifs au 01.09.2016 *:*

Catégorie A = 5.23 €
Catégorie B = 4,32 €
Catégorie C + AED = 3,39 €
Petits déjeuners = 0.80€

Pour ce faire, vous pourrez donner votre chèque directement à Madame Massonnat à l'intendance du Lycée ou le déposer dans la boîte aux lettres qui est prévue à cet effet sans oublier d'indiquer au dos votre nom et votre n° de badge.

Les petits ennuis...

Perte de la carte : Informez ***immédiatement*** *les services d'intendance. Coût d'une nouvelle carte : 7 €*

Oubli de la carte : Arrangez-vous avec un collègue qui pourra vous laisser passer avec sa carte (uniquement possible pour les personnels) ou acheter un badge jetable à 5,20 € au distributeur situé dans le self.

Pas de passage autorisé sans carte

Afin de faciliter « la fluidité » à la chaîne de restauration, un ordre précis de passage des élèves est mis en place ; cet ordre doit être respecté. Pour les enseignants : soit vous pouvez manger à 11h30, soit vous devez attendre 12h15. Il vous est demandé de ne pas prendre votre repas entre 11h40 et 12h15, cette période étant la plus saturée. Période conseillée 13h.

Josette Quaranta :

Salaires, dossiers retraite ;

Clefs / Badges; Factures de la restauration ; Frais de transport.

Questions liées au traitement :

S'adresser auprès de Mme Quaranta (intendance) : notamment en cas de changement d'adresse, changement d'intitulé de compte, changement de nom, et pour les dossiers retraite.